

Compte-rendu partiel de la réunion publique du 24 oct 2014

(par l'association EVA)

Composition des comités de quartier :

- 1 président : l' élu référent du quartier
- 25 conseillers (âge minimum 18 ans), nommés pour 2 ans sur la base du volontariat, qui désigneront par vote l'habitant référent.

Recensement des candidatures :

Une première session de recensement des candidatures a eu lieu lors des réunions publiques de juin 2014.

Une seconde session d'appel à candidature aura lieu lors des réunions publiques de novembre 2014.

Election :

Le tirage au sort des 20 conseillers sera organisé en mairie et sera public. Les comités devant être le reflet de toutes les tranches d'âges, de toutes les professions ainsi que de la diversité des habitants tout en essayant de conserver la parité homme/femme ; il est envisagé des enveloppes de différentes couleurs, chaque couleur représentant un critère.

Le maire et l' élu référent du quartier désigneront 5 conseillers supplémentaires parmi les représentants des associations, des entrepreneurs, des commerçants du quartier.....Chaque conseiller devra signer la charte.

A l'issue des 2 ans de mandat, le renouvellement se fera par de nouveaux appels à candidature, et de nouveaux tirages au sort.

Rôle :

Les conseillers participeront à des réunions, à des actions sur le terrain ainsi qu'à la vie de la commune.

Les comités de quartier auront la possibilité de mettre en place des groupes de travail thématique. Ils pourront être inter-quartier.

Les thématiques seront choisies en réunion publique (tranquillité publique, santé, parentalité, vivre ensemble.....)

Les groupes de travail auront force de proposition auprès du comité de quartier et de l' élu référent.

Les réunions de quartier auront lieu 2 fois par an.